

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 12 décembre 2023

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : DAETWYLER Thomas – DESCHAMPS Laurent – HOFSTETTER Florian – JAILLET Philippe – KASSIMIDIS Evi – ZAUGG Livia

Absents : PRUDHOMME Catherine

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 7 novembre 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 21/2023 « Demande de crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC319) ».
- 6) Préavis 22/2023 « Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz ».
- 7) Préavis 23/2023 « Budget 2024 ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023.

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

▪ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Jean-Dominique Decotignie indique que le bureau a fonctionné le 12 novembre 2023 pour procéder au dépouillement des élections au Conseil des Etats - 2^{ème} tour ; le taux de participation pour la commune était de 38.53 % et donne les résultats communaux. Le Président remercie toutes les personnes présentes et surtout la vice-présidente qui a pu bénéficier de l'expérience relative au dépouillement automatique. Les prochaines votations auront lieu le 3 mars 2024, pour les objets fédéraux suivants :

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS) »
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Le Président indique avoir omis lors du dernier Conseil d'informer l'assemblée qu'il avait eu le plaisir de participer au traditionnel martelage le 3 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023, il assisté à la séance de mise en place de la Cari.

3) Informations de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que les cartes communales CFF n'existeront plus dès le 1^{er} janvier 2024. Elles seront remplacées par un système de cartes dégriffées, qui ne pourront pas être réservées et seront sensiblement plus chères. Cette nouvelle formule mettra à disposition 4000 cartes sur le territoire Suisse. Après analyse de cette nouvelle formule, la Municipalité a décidé de ne pas entrer dans le système de cette carte dégriffée pour l'année 2024. En effet, la Municipalité a le sentiment que les CFF veulent utiliser les communes comme guichets CFF. De plus, la charge administrative double par rapport au système actuel. Cette décision fera l'objet d'une réévaluation si nécessaire pour l'année suivante.

Mme Liliane Annen, Municipale, annonce la fin des travaux d'urgence de La Plantaz. Elle indique également que l'éclairage de Noël n'est toujours pas allumé ; en cause, des problèmes techniques dus à l'abondance de pluie. Elle indique pour terminer que les lampadaires publics depuis la sortie de la gare jusque devant le collège de Derrière-la-Ville ont été remis en fonction dans leur ensemble, ceci à la suite de diverses demandes.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, indique concernant l'aménagement du territoire que la Confédération a demandé au PALM d'élaborer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération, avec pour horizon 2045. Ce projet va comprendre 4 volets thématiques qui sont le paysage, l'urbanisation, l'environnement/énergie et la mobilité. Une première consultation sera soumise l'année prochaine aux 26 communes faisant partie du Palm. Concernant l'intervention lors du dernier Conseil de M. Christian Vergara sur le marquage du passage à niveau du LEB, une demande a été adressée à la direction du Leb.

Mme Martine Lob, Municipale, informe l'assemblée que des contrôles de vitesse ont été effectués à la route d'Yverdon sur sept jours après travaux. En direction d'Etagnières, la moyenne du passage de véhicules par jour est de 1979 et en direction du centre de 1747. Durant ces contrôles, 85 % de ces véhicules roulaient à 40 km/heure ou en-dessous et 342 dépassements de vitesse ont été enregistrés sur les sept jours.

4) Informations régionales

M. Patrick Dutruit prend la parole comme membre de la commission permanente de l'AJENOL. Pour rappel, l'AJENOL c'est l'accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois qui comprend les structures pour les sept communes que sont Bournens, Bousens, Cheseaux, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel et Sullens. Le réseau offre actuellement 777 places après la création de 138 places supplémentaires à la rentrée scolaire 2023. Malheureusement, à cette rentrée, 221 enfants n'ont pu trouver place dans ces structures. Des études sont en cours dans les villages afin de pouvoir accueillir dans le futur le plus d'enfants possible.

Le mercredi 15 novembre dernier a eu lieu l'assemblée générale de l'AJENOL qui se déroule deux fois par année. Cette assemblée fut très mouvementée car le budget a explosé.

L'année précédente, il était de CHF 190'780.- soit CHF 7.82 par habitant contre CHF 401'390.00 pour 2024 et passe donc à CHF 13.76 par habitant. Cette hausse se trouve principalement sur trois postes. Le premier est l'acquisition du nouveau logiciel SAI ERP en remplacement de l'ancien Kikan. Le deuxième dans le secrétariat et dans sa direction. Le troisième se situe au niveau des charges salariales liées au surplus de travail, qui génère une plus-value de 110.39 %. Les réactions furent vives. Une intervenante indiquant que « *même si le budget était refusé majoritairement, l'achat du logiciel étant fait, à quoi servons-nous ! Nous sommes mis au pied du mur ! Alors votons !* ». A la suite de ces interventions, et de quelques discussions, la présidente a indiqué qu'une réflexion sera faite sur les possibilités de réagir ou prévenir les membres en amont. Certaines personnes du terrain indiquent que les besoins liés aux enfants sont multiples et exponentiels. Après ces diverses discussions, M. Patrick Dutruit constate que l'AJENOL avait pris un peu de retard par rapport à la demande croissante des prises en charge et que, par conséquent, elle s'est professionnalisée. On ne peut empêcher cette évolution sachant que 25'000 heures de prise en charge vont être demandées à ces structures. Il indique qu'il s'agit là de sa propre analyse de la situation, ce n'est pas une lecture du procès-verbal, à part les chiffres cités.

5) Préavis 21/2023 « Demande de crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC319) ».

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Annick Péguiron, présidente de la commission, fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à engager les prestations pour l'étude de la réfection de la route de Genève et de ses aménagements, d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 125'000.00 pour financer les études y relatives, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2024 et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que ce préavis concerne le tronçon de route entre l'arrêt de bus de Martheray et le panneau d'entrée de localité du côté de Crissier. Cette route est en mauvais état depuis un moment et, à la base, il était prévu de la remettre en état en même temps que les travaux du contournement. L'idée est de la refaire pour la rendre un peu plus route villageoise et moins route cantonale. Des études d'aménagement vont être faites pour freiner le trafic et la vitesse. Il y a également lieu de déposer un revêtement sonore absorbant et de traiter les eaux de la route car il s'agit d'une route à fort trafic et elles doivent être traitées avec un décanteur pour séparer les hydrocarbures et ne pas rejeter l'eau dans les caniveaux. Le Syndic précise que la remarque de la commission ad hoc concernant la mobilité douce sera prise en compte et que ce n'était pas une volonté d'exclure ce point mais un simple oubli.

M. Basile Monnier suggère pour réduire la vitesse de prendre en exemple ce qui a été fait dans le village de Mex, soit l'installation d'ilots pour freiner la circulation.

M. Etienne Fleury, Syndic, prend note de l'intervention de M. Basile Monnier.

M. David Hofstetter demande à la Municipalité si l'adjudication se fera sur un appel d'offre public.

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que le mandat n'est pas encore attribué mais que vraisemblablement la Municipalité va se diriger vers le mandataire qui s'occupe déjà du projet au niveau cantonal.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 21/2023 est adopté à l'unanimité.**

6) Préavis 22/2023 « Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz ».

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Kim Rochat a été surpris par le montant ; après étude, il s'est avéré que cela ne concerne plus que la place de jeux mais tout le secteur. M. Kim Rochat fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 760'000.00 pour le réaménagement du secteur de la Plantaz et de sa place de jeux, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc et demandent de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Martine Lob, Municipale, précise que ce préavis répond aux vœux émis par le conseil en 2022. Ce nouveau projet comprend d'une part la création d'une nouvelle place de jeux conçue sur mesure et tient compte de la configuration du terrain. D'autre part, la place sera également réaménagée en y ajoutant des arbres et des arbustes et des tables de pique-nique pour en faire un lieu convivial.

M. Joël Humbert soulève que c'est une place de jeux de luxe avec un budget exorbitant. Il y a eu une séance de présentation du projet organisée par la Municipalité et cette séance était ouverte au-delà du Conseil communal. Pourquoi la limiter à quelques autres personnes privilégiées et ne pas la proposer à d'autres personnes ? Est-ce judicieux ? Est-ce réglementaire ? Cela n'ouvrirait-il pas la porte à une possible invalidation de la décision du Conseil communal ?

M. Etienne Fleury, Syndic, précise ne pas être juriste ; cela ne partait pas sur un sentiment d'ouvrir cette présentation à l'ensemble de la population, mais aux deux groupes politiques et il est vrai qu'à l'intérieur de ces groupes, il y a des personnes qui ne sont pas membres du Conseil. La Municipalité a jugé nécessaire cette présentation, car il y avait eu beaucoup de remarques, notamment que le préavis ne laissait pas percevoir le changement par rapport à l'augmentation des coûts du 1^{er} projet. Le but était de clarifier la situation ; la décision aurait pu être prise de faire une information préalable au sein de chaque groupe individuellement.

M. Antoine Müller, sans avoir la prétention d'être un spécialiste, pense que l'intervention de M. Joël Humbert touche deux volets bien distincts. Le premier la publicité des préavis de la Municipalité une fois qu'ils ont été validés, c'est une discussion qui pourrait avoir lieu pour l'ensemble des préavis, à savoir quand ils deviennent publics, c'est un point qui appartient à la Municipalité. Le deuxième volet de la question c'est une initiative qui est venue par les groupes ; ce n'était d'ailleurs pas M. Jean-Dominique Decotignie qui présidait cette séance. Les groupes politiques sont libres de s'organiser comme ils le souhaitent et avec qui ils le souhaitent. A son sens, il n'y a pas de risque sur le plan légal et sur l'avenir de ce préavis. C'est une possibilité des groupes de gérer comme ils l'entendent. Ce n'est effectivement pas un dispositif qui devrait se présenter pour chaque préavis. Il reste à disposition si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 22/2023 est adopté avec 2 avis contraires et 4 abstentions.**

7) Préavis 23/2023 « Budget 2024 ».

Le Président demande au président et rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Gilbert Dupuis tient à remercier M. Yves-Marie Hostettler, qui sur une initiative personnelle a donné un grand coup de main en établissant un outil de lecture du budget pour les membres de la Commission des finances et pour les conseillers. M. Gilbert Dupuis, rapporteur, fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'adopter le budget de fonctionnement 2024 qui se présente comme suit :

Dépenses	CHF 23'759'710.00
Revenus	<u>CHF 23'254'350.00</u>
Excédent de charge	CHF 505'360.00

et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie se joint aux remerciements à M. Yves-Marie Hostettler.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles pour terminer par une discussion finale.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie M. Christian Franco, boursier, et M. Milos Dangubic, boursier adjoint, pour leur présence. Ils sont à disposition pour répondre aux questions. Le Syndic tient également à remercier M. Yves-Marie Hostettler pour son document qui devra toutefois être adapté l'année prochaine avec la nouvelle présentation selon MCH2. L'excédent annoncé n'a rien de catastrophique. Il est notamment dû à l'accroissement du personnel communal qui est en lien avec l'augmentation de la population. Pour information, M. Etienne Fleury, Syndic, indique que les renforcements du personnel suivant auront lieu :

- Un collaborateur à la voirie.
- Un collaborateur au bureau technique.
- Un 20 % au contrôle des habitants.
- Un 40 % pour la coordination de l'accueil de jour en milieu familiale.

- Un 50 % au niveau de la conciergerie.
- Il est également prévu un 1.9 EPT (équivalent plein temps) en 2024 pour un CDD pour le basculement du budget sur MCH2 et préparer le départ à la retraite de notre boursier.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que l'accroissement des charges découle également de l'entretien des bâtiments et de l'énergie.

Le Président fait lecture des têtes de chapitre.

Mme Martine Furrer intervient au chapitre 42 – Service de l'urbanisme – poste 421. Quelle est la raison de l'augmentation de ce poste à CHF 406'100.00 ?

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que cela fait suite à l'amendement de la Commission des finances pour augmenter les honoraires, octroyé par le Conseil en 2022 et utilisé. Il a été décidé de reconduire ce montant pour 2024, ce qui permet de déléguer les études des projets que la Municipalité n'a pas le temps de faire à l'interne.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Préavis 23/2023 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

8) Divers et propositions individuelles

Mme Helen Chisholm revient sur une information du début d'année concernant une étude qui a été faite concernant la géothermie à Cheseaux ; elle souhaiterait en connaître le résultat et avoir un retour.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que c'était une étude à une large échelle, presque cantonale, et pour laquelle les résultats ne sont pas encore connus.

Jean-Dominique Decotignie

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.17
Cheseaux, le 18 décembre 2023

Prochaines séances :

Mardi 12 mars 2024
Mardi 7 mai 2024
Mardi 18 juin 2024
Mardi 8 octobre 2024
Mardi 12 novembre 2024
Mardi 17 décembre 2024